

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2013-02-04

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 février 2013 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Guy Larkin et Vincent Fontaine et D'Arcy Ryan

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2013
4. Suites au procès-verbal du 7 janvier 2013
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. PIIA, 4622, chemin Capelton
7. Dérogation mineure n° 2013-001, 955 chemin Smith
8. Plan de développement Canton de Hatley
9. Adoption des comptes à payer
10. Correspondance
11. Divers
12. Clôture de la séance

13-02-04.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

13-02-04.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-02-04.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2013

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2013 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-02-04.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2013

Aucune suite

13-02-04.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Des citoyens sont présents mais aucune question n'est posée.

13-02-04.06

PIIA, 4622 CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QUE les propriétaires de la résidence située au 4622, chemin Capelton, lot n° 4 090 489 ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-02-04.07

DÉROGATION MINEURE 2013-001, 955 CHEMIN SMITH

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour la propriété située au 955, chemin Smith;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'acceptation d'une marge latérale à 3,97 mètres au lieu de 5 mètres;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2013-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-02-04.08

PLAN DE DÉVELOPPEMENT CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le conseil municipal, après l'analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire, reconnaît qu'il est urgent d'agir pour la viabilité de sa communauté;

ATTENDU QU'il souhaite favoriser le développement social et économique de la municipalité et améliorer la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la mobilisation de la communauté est une force essentielle au développement du territoire;

ATTENDU QUE l'agriculture est une activité omniprésente de la municipalité et un moteur économique important;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley supporte les projets qui respectent les orientations stratégiques définies en matière de développement social, économique, culturel et de loisirs sur son territoire, à savoir :

- 1- Assurer le maintien de la population sur le territoire du Canton de Hatley;
- 2- Encourager la participation à la vie citoyenne et la vie communautaire;
- 3- Accroître le partenariat avec les divers organismes du milieu;
- 4- Améliorer et compléter les infrastructures et équipements existants;
- 5- Valoriser le territoire rural et agricole aux divers défis économiques locaux;
- 6- Développer une offre touristique diversifiée (agrotourisme, tourisme événementiel, récréotourisme, etc.);
- 7- Conserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural;
- 8- Développer une offre de services communautaires en matière de culture et de loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

13-02-04.09

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201201264 à 201300079	194 699,23 \$
Salaires janvier 2013	29 985,99 \$

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 5 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-02-04.10

CORRESPONDANCE

Mutuelle des municipalités du Québec - ristourne
MAMROT - remboursement TVQ 2012

13-02-04.11

DIVERS

Aucun point n'est apporté.

13-02-04.12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 H 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale